

## 1. Calendrier des séances

Les cours durent 1h15 et ont lieu de la semaine du 18/09/2023 au 17/06/2024 inclus (sauf séances de méditation), hors vacances scolaires et jours fériés. Soit 32 séances réparties sur l'année.

→ Les **mardi de 18h15 à 19h30**

→ Les **jeudi de 12h15 à 13h30**

→ Les **vendredi de 9h à 10h**, séance de méditation une fois par mois (voir dates sur le site)

Lieu : La Bulle de Bonheur, 9 Rue Jacques Thibaud, 38100 Grenoble.

En cas d'absence à une séances de yoga, il est possible d'assister à une autre séance dans la semaine dans la mesure des places disponibles.

## 2. Tarifs

COURS HEBDOMADAIRES DE YOGA

**1 séance d'essai : 10 €** déduite de l'inscription le cas échéant.

**Forfait Annuel : 380 €** possibilité de faire 3 chèques)

**Carte de 10 cours : 170 €** (valable sur l'année en cours)

**Séance à l'unité : 20 €** (si plusieurs séances veuillez regrouper le paiement)

ÉTUDIANTS, CHOMEURS

**Forfait annuel : 320 €**

MEDITATION DU VENDREDI MATIN (1 séance / mois année scolaire) :

**Inscription à l'année uniquement : 120 € ou 100€ pour les personnes inscrites aux cours de yoga à l'année**

COURS PARTICULIERS :

**1 ère Séance d'1h30 : 65 €**

**Séances suivantes de 45min : 45 €**

## 3. Disponibilités et modalités de règlement

Pour soutenir la dynamique des séances, la progression personnelle et collective dans la pratique, et assurer la location de la salle, **un engagement sur la durée est privilégié.**

→ **L'abonnement à l'année** représente un tarif avantageux pour encourager un engagement sur la saison complète. Il est proposé avec une facilité de paiement en 3 chèques remis au moment de l'inscription avec la fiche d'inscription, et débités au début des mois d'octobre, novembre et décembre.

→ **La carte de 10 séances** offre une possibilité d'engagement plus souple, mais n'est disponible que dans la limite des places laissées libres par les abonnements à l'année. Le règlement se fait en une seule fois.

→ La séance à l'unité se fait dans la limite des places disponibles. Règlement en début de séance.

**Le règlement se fait en espèces ou par chèque.s à l'ordre de Marion Brunet,  
à remettre en main propre lors du 1<sup>er</sup> cours,  
ou à envoyer à : Marion Brunet, 5 rue Tristan Bernard, 38400 St Martin d'Hères.**

#### **4. Conditions d'accès aux séances**

L'inscription est ferme et définitive à réception du règlement, sans quoi la personne ne sera pas considérée comme inscrite et une place ne pourra pas lui être garantie.

#### **5. Force majeure**

En cas d'absence de l'enseignante, un remplacement sera proposé ou les séances seront décalées sur la période des vacances scolaires ou à la fin juin / début juillet.

En cas de force majeure les séances seront assurées en direct en visioconférence ou par des supports vidéo ou audio.

#### **6. Responsabilité civile**

L'Etre mouvement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de l'enseignante et de ses participants aux séances ou stages. Cette assurance a pour objet de couvrir la structure contre les conséquences de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de son activité. De son côté, le participant est invité à souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant sa présence aux séances.

#### **7. Annulation**

Les abonnements annuels, cartes de 10 séances et séances à l'unité ne sont a priori pas remboursables. En cas d'impossibilité majeure à poursuivre les séances, les modalités de remboursement partiel seront néanmoins étudiées.

#### **8. Loi informatique et liberté**

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifié par la loi du 6 août 2004 lui ouvre un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données de son dossier.

#### **9. Acceptation des conditions**

La prise de connaissance et l'acceptation de ces conditions générales et tarifaires sont requises pour la participation aux séances. Elles sont actées par signature de la fiche d'inscription.